



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 15 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 19 novembre 2025 à 19h30 A la salle du Conseil Communal à Roche

Présidence :	M. Maxime Crisinel
Sont présents :	A l'appel :
	20 membres présents sur 28 conseillères et conseillers assermentés
	Pour le CODIR :
	M. Marc-Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Fabio Lecci, Marcel Rechsteiner
	Excusé : --

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions - assermentations*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025*
5. *Communications du bureau*
6. *Communications du CODIR*
7. *Divers*

M. Maxime Crisinel, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Marc-Olivier Narbel Président du CODIR et 4 conseillers du Comité de Direction, ainsi que les invités, dans le public.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 18 conseillères et conseillers sont présents avec le Président (y compris la conseillère encore à assermenter).

Se sont excusés : M. Julien Cattin, M. Sunil Khurdi, M. Alexandre Pastore, Mme Andrey Ravensswaaij, Mme Aurélie Ziörjen, M. Jean-Daniel Zufferey.

Non excusés : M. Robert Conrad, M. Thomas Dubois

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel à 19h30, l'Assemblée se compose de 17 membres avec le Président, soit 16 votes à main levée et 17 votes à bulletin secret.

Dès 20h00, suite à l'arrivée de Mme Franziska Bertholet et de M. Bernhard Stamm, l'Assemblée se compose de 20 membres avec le Président, soit 19 votes à main levée et 20 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

3. Démissions – Assermentations

Le Président expose que le conseil communal de Villeneuve a désigné Mme Ardiana Sallauka en remplacement de Mme Aurore Seydoux.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Ardiana Sallauka du Conseil Communal de Villeneuve.

Après l'assermentation de Mme Ardiana Sallauka, l'Assemblée se compose de 18 membres avec le Président, soit 16 votes à main levée et 17 votes à bulletin secret.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2025

Le Président communique que le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre a été adopté par le bureau le 12 novembre et a été transmis aux membres du Conseil intercommunal par email le même jour.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite qu'il soit procédé à sa lecture.

Il demande également à l'assemblée si quelqu'un a des modifications ou corrections à lui apporter :

- M. Narbel : En page 4, je dirais sincèrement que c'est Mme Maliqi et Mme Imhof la boursière, qui a fait des recherches des programmes adaptés pour MCH2. On espérait que l'actuel puisse toujours satisfaire aux besoins car il est très bon marché, mais il s'avère qu'il n'y a pas la possibilité de faire des transferts, etc.

Il n'y a pas d'autre demande de modification ou de correction.

Le Président fait voter le texte du procès-verbal modifié.

Le procès-verbal du 1^{er} octobre 2025 est adopté à l'unanimité tel que modifié.

5. Communications du bureau

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 29 octobre 2025 en comité restreint principalement pour établir l'ordre du jour.

Le Président précise avoir représenté le Conseil intercommunal lors de la visite du camion piscine en date du 6 octobre 2025. Il fait un bref résumé de cette expérience et fait part de ses impressions à ce propos.

Le Président précise également que le secrétariat de l'ASPIHL a informé le bureau du fait que le bouquet de fin de chantier du nouveau Collège de la Tour-rouge aurait lieu le 15 décembre 2025, dès 17h00. Trois représentants du Conseil intercommunal sont conviés. Mme Sallauka et M. Müller s'annoncent. *Quelques jours avant le bouquet de chantier M. Müller a été remplacé par M. Arber Jagoda. (Un mail a été envoyé aux conseillers le 12 décembre 2025 pour trouver un remplaçant.)*

Le Président expose également que le secrétariat de l'ASPIHL a aussi informé le bureau de la séance d'information sur MCH2 (Modèle comptable harmonisé) qui aura lieu en janvier ou février 2026. La séance est destinée aux syndics, municipaux, président(e)s de conseils, membres des commissions des finances/gestion, boursiers. En l'état, personne ne s'annonce pour y participer faute d'en connaître la date précise.

Enfin, le Président explique que des échanges ont eu lieu avec le CODIR pour la fixation des prochaines séances du Conseil intercommunal. Les prochains Conseil auront lieu à la Salle du Conseil de Roche les :

1.04.2026 à 20h00

17.06.2026 à 20h00

26.08.2026 à 18h00 assermentation

30.09.2026 à 20h00

9.12.2026 à 20h00

6. Communications du CODIR

Le Président donne la parole au CODIR pour ses communications.

- **M. Narbel** : Une première réunion a eu lieu avec les boursiers et la société spécialisée BDO pour faire



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

une analyse financière au niveau de la construction du collège de la Tronchenaz. Une deuxième séance aura lieu à partir de février 2026 pour établir diverses possibilités que nous pourrions avoir pour la future construction.

Le bouquet chantier est limité parce que c'est l'entreprise JPF qui l'organise et non l'ASPIHL. Pour les personnes inscrites, ça commence à 17h00, mais une demande a été faite pour que ça se poursuive un peu plus tard, l'entrée étant ensuite libre.

Suite à la question de M. Weber au dernier Conseil sur le logiciel de comptabilité, Mesdames Maliqi et Imhof ont approché la Commune de Villeneuve. Il s'avère que c'est assez compliqué pour le partage et la séparation des entités. Et au niveau des coûts, ça se rapproche fortement de ce qui avait été prévu pour être seul sur le logiciel. Donc cette solution n'est pas retenue.

Mme Maliqi a réussi avec succès son Brevet fédéral de RH.

7. Divers

Le Président donne la parole aux Conseillers pour les divers :

- **M. Muller** : Suite à l'annonce de l'engagement de personnes chargées de la surveillance dans les transports publics, communément appelées « gilets jaunes », je salue cette initiative. Toutefois, il apparaît que la définition de leur mission et la compréhension de leur cahier des charges restent parfois floues. Des échanges avec des parents ont mis en lumière un manque de clarté concernant les trajets et la fréquence de leur présence, ainsi que sur la nature exacte des informations collectées auprès des enfants.

Il serait pertinent de préciser qui sont ces intervenants, sur quelles lignes et à quels horaires ils opèrent, ainsi que l'utilisation des données recueillies. Par ailleurs, il convient de clarifier leur pouvoir d'intervention et les sanctions prévues en cas de comportements inappropriés. Des témoignages font état de situations isolées de comportements déplacés, mais aussi d'une efficacité variable sur le terrain.

En conclusion, il est essentiel de disposer d'un cahier des charges précis, d'un contrôle anonyme et efficace de ces missions, afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers tout en permettant les ajustements nécessaires.

- **M. Narbel** : Comme on l'a dit, effectivement c'est un test et c'est très difficile de trouver des personnes pour les horaires qui sont définis pour ces bus. Donc effectivement, en ce moment, on travaille avec des gens qui essaient de faire le maximum. Ils ne maîtrisent pas forcément parfaitement le français, ça c'est une certitude.

Nous avons un cahier des charges et les bus c'est aléatoire. Comme déjà dit, c'est vraiment un test pour voir comment ça se passe.

Je rappelle que la sécurité dans les bus, elle doit être assurée par les transporteurs, si je ne me trompe pas, et non pas par l'ASPIHL. Nous essayons cette solution-là parce que les transporteurs ne mettent pas beaucoup de volonté à faire cette surveillance. On a eu déjà 2 réunions avec les transporteurs. Ils nous promettent des améliorations, mais effectivement elles ne sont pas encore efficaces.

Je ne doute pas qu'il y ait pu avoir des petits problèmes parce qu'effectivement des gens qui ne sont pas formés à la sécurité, ils ont très peu de droits. Les droits sont très limités d'ailleurs, même nous, en tant que Municipaux assermentés, on n'a pas le droit de demander une carte d'identité si on voit quelque chose qui se passe dans le village. Si on voit que ça ne fonctionne pas bien et que les incivilités continuent, on va peut-être parler d'engager des gens formés à la sécurité. Ce qui va engendrer des salaires en plus et on viendra vous présenter un préavis complémentaire sur le budget.

Aujourd'hui, on essaie d'apporter une réponse, mais elle n'est pas forcément idéale. Certains parents sont très contents de savoir une présence des gilets jaunes dans les bus. Mais je conçois qu'il puisse y avoir des petits couacs.

- **M. Chavannes** : Le Conseil a demandé à sécuriser les bus scolaires, une sous-commission du CODIR travaille avec les transporteurs, mais ces derniers ne sont pas très coopératifs pour trouver des solutions. Une solution a été trouvée, mais son caractère provisoire ou durable reste à déterminer. Les horaires des personnes chargées de la sécurité dans les bus sont définis à la semaine, et leur présence varie pour éviter que les élèves sachent à l'avance quel bus sera surveillé. Les agents de sécurité rapportent être parfois agressés par les élèves, ce qui complique leur mission. Il existe des problèmes de respect et de comportement chez certains élèves, même en présence des forces de l'ordre. Dans les bus, certains élèves prennent le rôle de « chef » et influencent le groupe, ce qui rend la gestion difficile. La possibilité de professionnaliser la fonction de sécurité (par exemple, en faisant appel à des sociétés spécialisées



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

comme Securitas) est évoquée, mais cela aurait un coût supplémentaire.

Le Conseil devra décider s'il faut renforcer les moyens mis en place avec les transporteurs.

Un bilan des six premiers mois sera réalisé et partagé pour ajuster la solution si nécessaire.

- **M. Muller** : Ce qui m'a surtout motivé d'intervenir ce soir, c'est qu'il y a eu des débordements non seulement de la part de gilets jaunes, mais que ce dernier s'est permis d'interpeller le chauffeur. Or le chauffeur, sa mission, c'est de conduire le bus avec des enfants qui arrivent à destination sains et saufs. Donc je vois mal pourquoi encore on implique des chauffeurs dans cette opération. Là, il y a vraiment une correction à effectuer auprès de ce personnel.
J'ai des témoignages qui montrent très clairement que la personne en gilet jaune est encore plus infantile que les enfants qui se trouvent dans le bus. Ceci juste pour votre information, je ne vais pas rentrer dans le détail, mais voilà, je pense qu'il y a matière à réfléchir à tout ça.
- **Mme Robert-Nicoud** : Des parents m'ont remonté des choses, que je partage avec vous et que moi j'ai eu l'occasion de constater également avec ma fille. Il s'avère que la dernière semaine d'école, sauf erreur, les camps ont lieu pour les élèves de 11^e année et cela tombe sur une semaine où il y a encore des examens, ce qui en fait des camps de dernière année de 3 ou 4 jours au lieu d'une semaine complète. Je ne connais pas l'historique de cette décision-là, je me rappelle juste qu'un voyage est censé permettre aux élèves de profiter de leur dernière année et devrait avoir lieu avant les examens ou en début d'année. J'aurais voulu juste connaître un peu l'historique, pourquoi cette semaine pour les élèves est raccourcie? Je m'en réfère à vous pour avoir des réponses et puis pouvoir informer aussi les personnes et moi également.
- **M. Narbel** : l'ASPIHL ne gère pas l'organisation mais que l'aspect financier. Mme Ansermoz, directrice des écoles pourra vous répondre lors de son intervention après la séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h03 et passe la parole aux invités qui vont présenter leur quotidien, leurs expériences et leurs attentes en lien avec l'ASPIHL.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président

La Secrétaire

Maxime Crisinel

Corinne Rey

Rennaz, le 2 février 2026